

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 3 février 2020
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Ouverture de la séance

10.02 Ouverture

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Mot du maire et des élu(e)s

10.03 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 février 2020

10.04 Questions

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Période de questions des citoyens

10.05 Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens*

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 13 janvier 2020

12 – Orientation

12.01 Accord de principe / Mandat spécial

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504002

Donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1192504051

Adjudication d'un contrat, dans le cadre de l'appel d'offres public AO19-17917, ayant pour objet les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques) pour une durée de trois (3) années et d'une possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles, à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée en considération d'un montant totalisant, pour les trois années, 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses), sans tenir compte de l'ajustement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) - 1 soumissionnaire conforme - Dépenses provenant du budget de fonctionnement et du fonds des parcs

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction des travaux publics - 1205069002

Approuver la résiliation du contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme ACCEO Solutions inc., division GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes

20.03 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1200465001

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 871,11\$ (taxes incluses) pour la majoration du budget des contingences, dans le cadre du projet de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes à Outremont et exécutés par St-Denis Thompson inc. - Dépense provenant du PTI

20.04 Contrat de services professionnels

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1198358001

Addenda - Autoriser une dépense supplémentaire de 689,85 \$ (taxes incluses) à la firme « Îlot services-conseils en urbanisme inc. » pour préparation d'une rencontre et la présentation du rapport final du document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs - Dépense provenant du fonds de parc

30 – Administration et finances

30.01 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901002

Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2019

30.02 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901003

Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2019

30.03 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1205901001

Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2019

30.04 Reddition de comptes

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489001

Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019

30.05 Autorisation de dépense à l'intérieur d'une entente-cadre

CA Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504004

Autoriser une dépense supplémentaire de 75 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1197776002

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'un article concernant les cafés-terrasses existants

40.02 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695037

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

40.03 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695038

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

40.04 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695036

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - Programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022

40.05 Règlement - Emprunt

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1196695039

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

40.06 Règlement - Circulation / Stationnement

CA Direction des travaux publics - 1205069001

Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendements à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

47 – Urbanisme

47.01 Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397002

Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 195, chemin Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203711001

Conformément aux dispositions du règlement AO-460 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner à compter du 8 février 2020 la nomination du directeur adjoint d'arrondissement à la Direction adjointe de la gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

60 – Information

60.01 Dépôt

CM Direction de la culture des loisirs et du développement social - 1202504001

Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

60.02 Dépôt

CA Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine - 1207397001

Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 décembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

60.03 Information

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens - 1203489002

Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité parcs, sports et environnement et de la fin du mandat d'un membre du Comité culture et commerces

65 – Avis de motion des conseillers

65.01 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Droit d'initiative - Questions

65.02 Avis de motion des conseillers

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Motion du conseiller Jean-Marc Corbeil - Droit d'initiative - Rapport

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1202504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

De donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, et ce, selon les conditions énumérées au dossier décisionnel;

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 18:59

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Le programme d'art mural soutient des projets à réaliser sur l'ensemble du territoire montréalais. L'organisme Les Amis de la place Marcelle Ferron a l'intention de déposer une demande de subvention dans le volet *Murales de grande visibilité* . Ce volet, principalement axé sur la qualité artistique des murales, vise la réalisation de grandes murales sur des murs offrant une très bonne visibilité à partir du domaine public. Les projets soumis doivent être finement intégrés à leur environnement urbain, architectural et paysager. Il s'adresse aux organismes à but non lucratif producteurs de murales ayant un minimum de deux ans d'expérience associés à un artiste professionnel, un muraliste ou un collectif d'artistes reconnu.

L'organisme Les Amis de la place Marcelle Ferron se sont associés à Mu Montréal, organisme solidement implanté dans le domaine, dans le cadre de ce projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0377 - 3 décembre 2018 : De donner un accord de principe afin de permettre à l'organisme Les Amis de la place Marcelle-Ferron de déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont, et ce, selon les conditions énumérées au dossier décisionnel; De clarifier avant la mise en place du projet les éléments concernant entre autres le processus de sélection, la propriété, les implications financières et les responsabilités entourant notamment l'entretien de cet art mural.

DESCRIPTION

Les Amis de la place Marcelle-Ferron souhaite déposer une demande de subvention pour un projet d'art mural sur le mur situé du côté Est du Centre communautaire intergénérationnel d'Outremont (CCI). À cet effet, l'organisme doit obtenir une lettre d'appui de l'arrondissement, propriétaire du bâtiment, qui doit être jointe à sa demande de subvention. Le présent sommaire a pour objet de donner un accord de principe afin que Les Amis de la place Marcelle-Ferron puissent déposer leur demande en vue de la réalisation d'une murale au CCI. Le projet vise à créer sur un bâtiment municipal une murale, s'inspirant de l'oeuvre de l'artiste Marcelle Ferron, propre à créer des ponts entre la communauté outremontaise et les résidants et membres de la communauté universitaire du Campus MIL Outremont.

L'appui de l'arrondissement au projet de murale soutenu par Les Amis de la place Marcelle-Ferron est conditionnel à :

- l'obtention de la subvention du Programme d'art mural;
- l'obtention de l'approbation du Comité consultatif d'urbanisme;
- à l'obtention d'une ordonnance émise par le conseil d'arrondissement autorisant une dérogation à l'art. 2 00) du règlement 1063 concernant les prohibitions et nuisances.

JUSTIFICATION

Visible du Campus MIL de l'Université de Montréal, situé dans le Nouvel Outremont, la murale serait réalisée sur le mur Est du Centre communautaire intergénérationnel, la murale souhaitera la bienvenue aux membres de la communauté universitaire qui, par leurs projets et leurs recherches, préparent le monde de demain.

Marcelle Ferron, l'artiste dont s'inspirera la murale, avait à coeur le progrès social et l'innovation. Elle chérissait la transparence et la lumière. La murale, ancrée dans le quotidien de la communauté outremontaise, renouvelée par ses nouveaux apports, fera le pont entre l'ancien et le nouveau et enrichira l'amalgame en voie de se réaliser.

La pensée artistique et sociale de Marcelle Ferron sera une source d'inspiration tant pour l'oeuvre à créer que pour le passage entre l'Outremont d'aujourd'hui et celui de demain. Marcelle Ferron a fait preuve d'une grande capacité d'adaptation tout au cours de sa vie. Elle a marqué Montréal par son apport en art public, elle a célébré la beauté, elle a dépassé les limites que lui imposaient sa société. Marcelle Ferron a habité à Outremont pendant 20 ans.

L'artiste est Jean Sebastien Denis et la maquette de l'oeuvre est jointe en pièce confidentielle au présent sommaire décisionnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières octroyées dans le cadre de ce programme peuvent aller jusqu'à concurrence de 49 000 \$ par projet et sont non récurrentes. La part de financement ne peut excéder 2/3 (66 %) du budget total du projet. Pour l'établissement du montage financier, les contributions en services de l'organisme demandeur et de ses partenaires sont admissibles.

Il est possible de compléter le financement par des contributions financières provenant du propriétaire de l'immeuble, de l'arrondissement ou d'autres partenaires. Le financement octroyé dans le cadre du Programme d'art mural doit servir exclusivement à financer les dépenses directement liées à la réalisation du projet. Seules les dépenses encourues à la suite de l'approbation de l'entente entre la Ville de Montréal et l'organisme par les instances de la Ville de Montréal seront jugées admissibles. Un premier versement de 70 % du montant total de la contribution sera remis à l'organisme à la signature de la convention alors que le 30 % restant sera versé lors de l'approbation du rapport final. Aucun report de dépenses au-delà du 31 décembre 2020 ne sera accepté. Advenant le cas où un projet ne serait pas réalisé en 2020, l'organisme devra s'engager à retourner les fonds à la Ville de Montréal.

La contribution de l'arrondissement d'Outremont se limitera à du soutien logistique et matériel.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet est en accord avec les engagements du Plan *Montréal durable 2016-2020* , en particulier l'action 10 qui vise à préserver le patrimoine et promouvoir la culture.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant l'obtention du montage financier pour la réalisation de la murale, une entente devra être conclue avec Les Amis de la place Marcelle-Ferron, relativement à la pérennité de l'oeuvre.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce sur les plate-formes de l'arrondissement et les médias sociaux. Des affiches et dépliants seront distribués pour le recrutement. Les citoyens seront invités à participer à des projets de médiation, des conférences et à l'inauguration de la murale.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 février 2020 : Accord de principe du conseil d'arrondissement

Février 2020 : Recherche de financement

2 mars 2020 : Dépôt de la demande de subvention

Avril 2020 : Approbation des projets présentés au Programme d'art mural volet 1

Annnonce des candidatures retenues et début des projets
Cocktail de financement

Mai 2020 : Autorisation du CCU

Obtention d'une ordonnance émise par le conseil d'arrondissement

Été-automne 2020 : Réalisation de la murale

Inauguration de la murale

16 octobre 2020 : Date limite de fin des projets

30 novembre 2020 : Date limite de remise des rapports

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1192504051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjudication d'un contrat, dans le cadre de l'appel d'offres public AO19-17917, ayant pour objet les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubannage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques) pour une durée de trois (3) années et d'une possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles, à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée en considération d'un montant totalisant, pour les trois années, 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses), sans tenir compte de l'ajustement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) - 1 soumissionnaire conforme - Dépenses provenant du budget de fonctionnement et du fonds des parcs

Il est recommandé:

D'AUTORISER une dépense de 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses) pour trois années, soit les années 2020, 2021 et 2022, pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public AO19-17917 pour des travaux arboricoles;

D'OCTROYER à la firme, « Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée », le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-31 08:43

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192504051

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjudication d'un contrat, dans le cadre de l'appel d'offres public AO19-17917, ayant pour objet les travaux arboricoles (élagage d'entretien complet, taille de formation, haubanage, interventions d'urgence, abattage, essouchements, pose de gazon en plaques) pour une durée de trois (3) années et d'une possibilité de renouvellement de deux (2) années additionnelles, à la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée en considération d'un montant totalisant, pour les trois années, 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses), sans tenir compte de l'ajustement annuel de l'indice des prix à la consommation (IPC) - 1 soumissionnaire conforme - Dépenses provenant du budget de fonctionnement et du fonds des parcs

CONTENU

CONTEXTE

Pour l'entretien de son abondante et remarquable forêt urbaine, l'arrondissement d'Outremont doit confier à une firme externe l'entretien de ses arbres. Le précédent contrat d'entretien s'est terminé en décembre 2019. En collaboration avec l'arrondissement, le Service d'approvisionnement a lancé un appel d'offres public le 30 octobre 2019 dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour une durée de trois (3) années. Un (1) entrepreneur a déposé une soumission et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 3 décembre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 16 0221 - 5 juin 2017 : Autoriser une dépense de 907 163, 68 \$ (incluant les taxes) pour trois années fermes, soit les années 2017, 2018 et 2019, pour l'octroi d'un contrat dans le cadre de l'appel d'offres public 17-16060 pour des travaux arboricoles; Octroyer à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. » le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 907 163, 68 \$ (incluant les taxes), conformément aux documents de l'appel d'offres public; Imputer cette dépense conformément aux informations décrites dans l'intervention financière.

CA17 16 0129 - 3 avril 2017 : Ne pas donner suite à l'appel d'offres public 17-15639 pour des travaux arboricoles pour l'arrondissement d'Outremont;

CA17 16 0048 - 6 février 2017 : Entériner une dépense supplémentaire de 62 175,48 \$ (comprenant les taxes) pour bonifier le contrat accordé à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. », pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres public TP18/10-11) et majorant ainsi le montant total du contrat à 242 175,48 \$, (comprenant les taxes) - Dépense provenant du budget de fonctionnement 2016;

CA16 16 0011 - 11 janvier 2016 : Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. » pour des travaux arboricoles pour un montant ne dépassant pas 180 000 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC à venir pour l'année 2016 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA15 16 0044 - 2 février 2015 : Autoriser le renouvellement du contrat TP18/10-11 octroyé à la firme Paysagiste Roger Martel inc. pour des travaux arboricoles, au montant de 178 172,28 \$, incluant les taxes et l'ajustement de l'IPC pour l'année 2015 - Dépense provenant du budget de fonctionnement;

CA15 16 0354 - 2 novembre 2015 : Autoriser une dépense supplémentaire de 30 000 \$ (incluant les taxes), à la firme « Paysagiste Roger Martel inc. », pour la réalisation de travaux arboricoles (appel d'offres TP18/10-11) - Dépense provenant du PTI.

DESCRIPTION

Les travaux relatifs au présent devis consistent à fournir la main-d'œuvre, l'équipement, la machinerie et la supervision nécessaires pour procéder à divers travaux arboricoles sur des arbres situés dans les limites de l'arrondissement conformément aux dispositions du présent devis technique. Les travaux doivent respecter intégralement les normes et techniques reconnues dans le domaine de l'arboriculture et être conformes à la norme **NQ 0605-200 Entretien arboricole et horticole** du Bureau de normalisation du Québec (nouvelle version à venir en janvier 2020).

Les travaux devant être réalisés dans le cadre de ce contrat sont décrits ci-bas :

- élagage d'entretien complet;
- éclaircissage;
- taille de formation des jeunes arbres;
- abattage;
- interventions d'urgence;
- essouchement et restauration des sites;
- pose et retrait des décorations hivernales.

Dans son ensemble, le résultat de la soumission s'est avéré supérieur à l'estimé de l'arrondissement pour les trois années (1 115 257,50\$ taxes incluses) au moment de la planification de l'appel d'offres. Diverses raisons peuvent expliquer cet écart imprévu mais la principale est la nécessité, pour les municipalités et institutions québécoises, d'abattre des dizaines de milliers de frênes condamnés par les attaques de l'agrile du frêne. Le marché de l'arboriculture est actuellement en situation de plein emploi à toutes fins pratiques et en croissance.

D'autre part, en comparaison avec le bordereau initial de soumission utilisé en 2017, la quantité prévisionnelle pour l'élagage a été portée de 600 heures à 1000 heures afin de refléter la réalité vécue au fil des trois dernières années (nos arbres sont de plus en plus imposants et l'ampleur des interventions ainsi que leur durée sur chaque arbre sont en croissance).

Le contrat est pour une durée de trois (3) années pour 2020, 2021 et 2022 avec possibilité de renouvellement pour deux (2) années additionnelles. Les prix pour les années 2020, 2021 et 2022 seront fermes, tel qu'inscrit au bordereau de soumission, mais seront ajustés en fonction de l'IPC pour les années de prolongation.

Le seul et plus bas soumissionnaire conforme est Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée.

JUSTIFICATION

Les travaux arboricoles permettent la croissance soutenue, la préservation et la conservation de nos arbres publics. Ces arbres bien entretenus contribuent à améliorer la qualité de notre environnement par l'assainissement et le rafraîchissement de l'air ambiant, par la diminution de la pollution et la fixation des particules en suspension, par l'intimité qu'ils favorisent et par le caractère ombragé et verdoyant qu'ils génèrent. La forêt urbaine est un atout important définissant l'identité et le charme d'Outremont et son apport est majeur quant au maintien de la valeur immobilière des propriétés. L'omniprésence des arbres et leur ampleur explique le très faible nombre d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement avec une canopée supérieure à 30 %. Résultante de ces faits, cette forêt urbaine améliore significativement la qualité de vie des citoyens d'Outremont.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Au dépôt de la soumission, le montant total s'élevait 1 726 234,65\$ (taxes incluses). Par contre, une entente a été conclue avec le service de l'approvisionnement pour diminuer le montant de la soumission de $\pm 6\%$, pour un montant total de 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses).

Soumissionnaires Prix soumis réduit

1- Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Lée 1 412 040 483,60 \$ (avant taxes) pour trois (3) années

Le seul et plus bas soumissionnaire conforme est la firme Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée. pour un montant total de 1 623 492,99 \$ (toutes taxes incluses).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux arboricoles permettent la croissance soutenue, la préservation et la conservation de nos arbres publics. En contrepartie, ces arbres bien entretenus contribuent à améliorer la qualité de notre environnement par l'assainissement et le rafraîchissement de l'air ambiant, par la diminution de la pollution et la fixation des particules en suspension, par l'intimité qu'ils favorisent et par le caractère ombragé et verdoyant qu'ils génèrent. La forêt urbaine est un atout important définissant l'identité et le charme d'Outremont et son apport est majeur quant au maintien de la valeur immobilière des propriétés. L'omniprésence des arbres et leur ampleur explique le très faible nombre d'îlots de chaleur sur le territoire de l'arrondissement avec une canopée supérieure à 30 %. Résultante de ces faits, cette forêt urbaine améliore significativement la qualité de vie des citoyens d'Outremont.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le maintien en qualité et en quantité de la forêt urbaine outremontaise et la prise en charge de notre responsabilité civile à son égard pour la protection des personnes et des biens sur le territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat par le conseil d'arrondissement: 3 février 2020

Début du contrat : Février 2020

Fin du contrat : 31 décembre 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires se trouve aux pièces jointes.

Des clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires de cet appel d'offres.

Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment.

L'adjudicateur a reçu l'autorisation de contracter avec un organisme public de l'Autorité des marchés financiers.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Michael SAOUMAA)

Certification de fonds :

Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens (Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1205069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la résiliation du contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme ACCEO Solutions inc., division GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes

Il est recommandé :

D'APPROUVER la résiliation du contrat octroyé à ACCEO Solution inc., division GTechna pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique lors de la séance du Conseil tenue le 03 septembre 2019 par la résolution CA19 16 0305.

Le montant final à payer au fournisseur ne visera que les services rendus jusqu'au 20 janvier 2020.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:48

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la résiliation du contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme ACCEO Solutions inc., division GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes

CONTENU

CONTEXTE

À la séance du conseil d'arrondissement du 03 septembre 2019, il a été autorisé d'octroyer un contrat à ACCEO Solution inc., division GTechna pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique au montant de 13 226,73 \$ taxes incluses pour les douze (12) premiers mois.

Or, suite à cet octroi, l'arrondissement a été informé que la solution proposée ne pouvait être déployée car elle était non conforme aux processus des Services financiers et du Service des technologies de l'information de la Ville de Montréal. Une certification pour se conformer aux processus de la Ville exigerait d'aller en appel d'offres ou à tout le moins en évaluation du marché. Il y a donc lieu de mettre fin au contrat avant que celui-ci ne soit complété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0305 - 03 septembre 2019 - Accorder un contrat pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique à la firme GTechna pour un montant de 13 226,73 \$ incluant les taxes pour les douze (12) premiers mois - Dépense provenant du PTI 2019-2021

CA19 16 0400 - 04 novembre 2019 - Correction de la résolution CA19 16 0305 afin de modifier le nom du contractant GTechna pour ACCEO Solutions inc., division GTechna

DESCRIPTION

Il est recommandé de résilier le contrat octroyé à ACCEO Solution inc., division GTechna pour l'implantation d'un système d'émission de permis par voie électronique lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 03 septembre 2019.

Une lettre avisant le fournisseur de la fin du contrat a été envoyée le 20 janvier 2020. De

plus, il est spécifié dans cette correspondance que le fournisseur devra fournir à l'arrondissement les rapports, données, notes et autres déjà préparés aux fins dudit contrat.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement acquittera le paiement dû au fournisseur pour les services rendus jusqu'au 20 janvier 2020.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Suzana CARREIRA CARVALHO, Service des affaires juridiques

Lecture :

Suzana CARREIRA CARVALHO, 24 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-18

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1200465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 871,11\$ (taxes incluses) pour la majoration du budget des contingences, dans le cadre du projet de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes à Outremont et exécutés par St-Denis Thompson inc. – Dépense provenant du PTI

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense additionnelle maximale de 871.11\$ (taxes incluses) pour la majoration du budget des contingences, dans le cadre du projet de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont, situé au 530, avenue Querbes à Outremont – dépense provenant du PTI

DE MAJORER le budget des contingences de 36 696.34\$ à 37 567.45\$ (taxes incluses).

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:49

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1200465001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle maximale de 871,11\$ (taxes incluses) pour la majoration du budget des contingences, dans le cadre du projet de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont situé au 530, avenue Querbes à Outremont et exécutés par St-Denis Thompson inc. – Dépense provenant du PTI

CONTENU

CONTEXTE

Un contrat de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont a été octroyé le 4 février 2019 à St-Denis Thompson inc. et a été réalisé pendant l'été/l'automne 2019.

La réfection de bâtiment existant comporte toujours des inconnues. À cet effet, un budget de contingences est établis pour répondre aux besoins de travaux ne pouvant être prévus lors de la conception du projet. Le budget de contingences pour ce contrat a été établi à 10% de la valeur des travaux. Les diverses problématiques rencontrées au cours du chantier ont exigés des travaux supplémentaires ayant un coût total légèrement supérieur au budget de contingences disponibles, soit 10.2% de la valeur des travaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 160038 - 4 février 2019 : Octroyer à St-Denis Thompson inc., un contrat de travaux de restauration de l'enveloppe du bâtiment de la Maison des jeunes d'Outremont, situé au 530, avenue Querbes à Outremont pour un montant de 366 963.41\$ (incluant les taxes) – Appel d'offres public DC02-18 – Autoriser une dépense totale de 403 659.75\$ (incluant les taxes) – dépense provenant du PTI

DESCRIPTION

Le budget de contingences initial du projet est de 36 696.34\$ (taxes incluses)
Les dépenses contingentes totalisent 37 567.45\$ (taxes incluses)
La différence entre le budget et les dépenses est de 871.11\$ (taxes incluses)

Nous recommandons de majorer le budget des contingences du projet afin de pouvoir payer l'entrepreneur pour les travaux supplémentaires réalisés.

JUSTIFICATION

Les travaux supplémentaires réalisés étaient requis pour maintenir l'intégrité structurale et fonctionnelle du bâtiment.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense additionnelle maximale à autoriser est de 871.11 \$ taxes incluses.
Voir l'intervention financière pour les imputations budgétaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie DINEL, Outremont

Lecture :

Mélanie DINEL, 21 janvier 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain FISET
Ingénieur

ENDOSSÉ PAR

Anne-Marie POITRAS
Directrice

Le : 2020-01-17

**Dossier # : 1198358001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

IL EST RECOMMANDÉ:

D'autoriser une dépense de 689.85\$ (taxes incluses) à la firme «Îlot Services-conseils en urbanisme inc.» pour la préparation et la présentation du document d'orientations de travail pour la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont aux membres du conseil d'arrondissement ;

D'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Marie-Claude LEBLANC	Le 2020-01-30 19:52
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1198358001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

CONTENU

CONTEXTE

Un mandat a été octroyé à la firme Îlot Services-conseils en urbanisme le 4 novembre 2019 pour la production d'un document d'orientations de travail en vue de la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont. Le mandat comprenait, entre autres, une présentation et rencontre de travail avec les directions concernées et une autre présentation et rencontre de travail avec les membres du comité consultatif d'urbanisme. La direction de l'aménagement urbain fait la demande qu'une présentation du rapport final soit effectuée par la consultante de la firme Îlot Services-conseils aux membres du conseil d'arrondissement. La préparation de la rencontre et la présentation représente 5 heures de travail qui n'étaient pas prévues au mandat original. Une offre de services a été déposée à la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine à cet effet pour un budget de 689,85\$, incluant les taxes.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

IDENTIFICATION**Dossier # :1198358001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." pour la production d'un document d'orientations de travail visant la mise en valeur des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont et autoriser une dépense de 12 589,76 \$ (taxes incluses) à cette fin - Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transférée au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux

CONTENU**CONTEXTE**

Dans le cadre de la rénovation et la restauration des chalets de parcs, l'arrondissement d'Outremont doit s'assurer que le patrimoine et l'architecture sont respectés et que l'intervention s'intègre dans son environnement.

Afin de guider les interventions sur les chalets des parcs, il est recommandé d'octroyer un contrat de gré à gré pour la production d'un document intitulé "***Orientations de travail de restauration/rénovation des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont***" et qui comprend entre autres:

1. Liste des parcs ayant un chalet de parc (non un cabanon) avec localisation sur un plan et montage photos par parc;
2. Nom du concepteur du chalet et du parc, s'il y a lieu (architecte ou autres) et année de construction;
3. Fonctions antérieures et actuelles du chalet du parc;
4. Premier aperçu de la valeur architecturale, patrimoniale, sociale et symbolique de chacun des chalets de parc dans le contexte outremontais;
5. Identification sommaire des limitations à tout projet de restauration/rénovation de chacun des chalets de parcs: gabarit, architecture, fonction, règlement de zonage 1177;
6. Proposition d'étapes de travail permettant la mise en valeur optimale de chacun des chalets dans le cadre du processus d'approbation et d'émission d'un permis de construction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dans le cadre du mandat pour la production du document: "***Orientations de travail de restauration/rénovation des chalets de parcs de l'arrondissement d'Outremont***", la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont a besoin d'une expertise autant en urbanisme qu'en architecture. Suite à des références professionnelles, la firme "Îlot services-conseils en urbanisme inc." qui nous offre une expertise en architecture et en urbanisme a été sélectionnée pour faire le mandat.

JUSTIFICATION

Ce document sera le point de départ de toute intervention sur les chalets de parcs, pour par la suite, être présenté au CCU et au Conseil d'arrondissement. Parallèlement, il servira à informer les citoyens de ce grand projet de mise en valeur des chalets de parc de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Dépense provenant du budget de fonctionnement et sera transféré au poste budgétaire de Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux suite à la résolution du conseil. L'offre de service s'élève à 12 589.76\$
Il s'agit d'un contrat de gré à gré qui, du au montant de la dépense, n'est pas encadré de façon particulière par la loi.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Les responsables de ce présent dossier ont également fait des vérifications quant à la conformité aux dispositions de l'article 117.15 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant le financement par les "Revenus reportés - Parcs et terrains de jeux"

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel VAN BEVERHOUDT
Agent de recherche

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-11-19

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1205901002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:53

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1205901002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de décembre 2019

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu du règlement de délégation de pouvoirs de l'arrondissement, les fonctionnaires autorisés doivent faire rapport mensuellement au conseil d'arrondissement de l'autorisation des dépenses

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Il s'agit du dépôt des bons de commande et des demandes de paiement sans bon de commande pour la période de mois de décembre 2019

JUSTIFICATION

Requis par le règlement sur la délégation des pouvoirs de l'arrondissement d'Outremont

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-01-22



Dossier # : 1205901003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:53

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205901003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

La carte d’approvisionnement VISA Desjardins permet au personnel de la Ville de Montréal de procéder plus aisément à l’acquisition de certains biens et services.

Par contre son utilisation est assujettie à certaines règles que l’on retrouve dans les encadrements de la Ville.

- La carte d’achat ne doit pas être utilisée pour payer des transactions liées au domaine des services professionnels.
- La carte d’achat ne peut être utilisée chez un autre fournisseur, pour l’achat de biens et de services qui peuvent être obtenus par le biais d’une entente sauf en dehors des heures de bureau.

Chaque direction a une carte de crédit incluant la direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Dépôt des achats effectués par l’entremise de cartes de crédit pendant le mois de décembre 2019

JUSTIFICATION

Afin d’assurer une transparence en matière des dépenses, la direction a opté de faire une reddition des achats sur cartes de crédit de tous les détenteurs

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-01-22



Dossier # : 1205901001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:55

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1205901001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt de la liste des virements de crédits pour le mois de décembre 2019

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons la liste des virements effectués par les services administratifs, afin que le Conseil puisse suivre les modifications apportées au budget initial.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La division du soutien administratif désire informer le conseil d'arrondissement des virements budgétaires effectués par sa division pour la période indiquée à l'objet du sommaire.

Seule la direction adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif / division du soutien administratif est autorisée à effectuer des virements après demande des gestionnaires autorisés et signature des formulaires requis.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane BELKASS
prepose(e) au soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum.<<arr.<60000>>

Le : 2020-01-22



Dossier # : 1203489001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 19:56

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203489001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport des décisions déléguées pour le mois de décembre 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Il s'agit des rapports de reddition de comptes des décisions déléguées qui sont signées dans le système de Gestion des Dossiers Décisionnels (GDD).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Ces rapports de reddition de comptes sont requis par le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)*

JUSTIFICATION

Article 4 du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Outremont sur la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires (AO-460)* .

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-22

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement



Dossier # : 1202504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 75 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 75 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-31 08:44

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense supplémentaire de 75 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire a pour objet d'autoriser une dépense supplémentaire de 75 000 \$ (incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131. Une dépense similaire a déjà été autorisée au début du mois de janvier mais ne sera pas suffisante pour combler les besoins des prochaines semaines. Le budget requis devrait permettre de s'approvisionner au moins pour les mois de février et mars si les conditions météorologiques que nous avons connues depuis le début de la saison se maintiennent. L'utilisation de sel de déglacage est nécessaire afin d'assurer la sécurité des citoyens lors de leurs déplacements véhiculaires et piétonniers pendant la période hivernale.

Depuis l'octroi du nouveau contrat de déneigement par le conseil municipal à la firme Environnement routier NRJ Inc, cette dernière entreprise est tenue de fournir les fondants et abrasifs requis pour application sur les trottoirs à même son contrat. Pour sa part, le Service des travaux publics continue d'effectuer l'application de ces produits sur les chaussées, les ruelles et les stationnements selon les besoins et après chaque chargement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0359 - 5 novembre 2018 - Autoriser une commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 246 404,33 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA19 16 0076 - 4 mars 2019 - Bonifier le montant de la commande ouverte 2018-2019 pour la fourniture et la livraison, sur demande, de sel de déglacage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Cargill Sel, Sécurité routière, une division de Cargill Limitée, pour un montant n'excédant pas 50 000 \$ (taxes incluses) selon l'entente corporative no.1303278 conclue par le Service de l'approvisionnement - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CA19 16 0458 - 16 décembre 2019 - Autoriser une dépense supplémentaire de 60 000 \$

(incluant les taxes) pour la fourniture et la livraison sur demande, de sel de déglçage pour les chaussées et les ruelles auprès du fournisseur Compass Minerals Canada Corp. selon l'entente corporative no. 1370131 - Dépense à même le surplus libre de l'arrondissement

DESCRIPTION

Il est nécessaire de bonifier le bon de commande de 75 000\$ autorisé par la Direction générale au mois de janvier dernier afin d'être suffisamment approvisionnés et ainsi assurer le suivi des activités de déneigement d'ici la fin du mois de mars. Des montants supplémentaires devront être autorisés si l'hiver se poursuit au delà de cette date ainsi que pour les mois de novembre et décembre prochains.

Les quantités de sel de déglçage utilisées cette année se comparent à celles utilisées durant la saison 2018-2019 (voir pièces jointes). Toutefois, les dépenses de cette année sont plus élevées considérant que l'augmentation du prix à la tonne qui est de 14\$

JUSTIFICATION

Pour des raisons évidentes de sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes, il est essentiel de poursuivre l'épandage de fondants et d'abrasifs sur la chaussée, dans les ruelles et les stationnements jusqu'à la fin de l'hiver.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imputation budgétaire au budget de fonctionnement pour cette dépense sera la suivante :
2418.0010000.302711.03123.56505.

Le coût du sel de déglçage est de 103 \$ la tonne selon l'entente corporative no. 1370131

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs sécuritaires vise une meilleure qualité de vie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La sécurité des piétons, des cyclistes et des automobilistes est fondamentale et doit être assurée en tout temps en fonction des précipitations et des fréquents écarts de température durant l'hiver.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens
(Kalina RYKOWSKA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-21

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1197776002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'un article concernant les cafés-terrasses existants

IL EST RECOMMANDÉ :

D'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* .

L'objet de ce règlement vise à incorporer un article permettant de reconnaître un droit aux terrasses approuvées lors des années précédentes.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:02

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1197776002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Avis de motion et dépôt du projet de règlement - Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Ajout d'un article concernant les cafés-terrasses existants

CONTENU

CONTEXTE

Au printemps 2019, une mise à jour majeure des normes concernant les cafés-terrasses a été effectuée. Pour en arriver à ceci, le Comité Culture et Commerces de l'arrondissement d'Outremont s'est réuni en présence d'un conseiller en planification de l'arrondissement afin de faire ressortir les meilleurs éléments de réglementation et meilleures pratiques des autres arrondissements. La refonte de ce règlement découle de ces rencontres et de la volonté de l'arrondissement d'Outremont de mettre à jour son cadre réglementaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

4 mars 2019 : Résolution CA19 16 0084 modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)

DESCRIPTION

La réglementation actuelle qui touche l'occupation du domaine public ne prend pas en considération les terrasses qui étaient présentes sur le domaine public avant l'entrée en vigueur du règlement révisé. En effet, la réglementation actuelle oblige la mise aux normes de toutes les terrasses étant sur le domaine public. Ces modifications ont des impacts financiers assez importants pour certains commerçants ayant investi des sommes d'argent importantes pour des terrasses de qualité, qui sont entreposées dans la période hivernale et réinstallées chaque année. Le but de modification réglementaire est de permettre l'installation des terrasses ayant déjà été approuvées l'année précédente. Si la terrasse est identique, la modification permettra de l'autoriser telle quelle. Si la terrasse est modifiée, les modifications proposées devront être conformes au règlement actuel, donc celle-ci tendra vers la conformité. Par contre, si le café-terrasse n'est pas installé pendant une saison, celui-ci perdra ce droit et devra se conformer pour la saison suivante.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine est favorable à ce projet de règlement relatif au règlement sur l'occupation du domaine public AO-48. Cette modification réglementaire permettra à la fois de reconnaître un droit aux terrasses approuvées lors des années précédentes et à la fois de tendre vers la conformité, au fur et à mesure que des modifications/améliorations seront apportées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public d'entrée en vigueur

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

3 février 2020: Avis de motion et dépôt du projet de règlement

2 mars 2020: Adoption du règlement

Mars 2020: Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François LEBRUN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2020-01-17



Dossier # : 1196695037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement* .

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:05

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695037

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 2 100 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réfection routière de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour la réalisation du Programme de réfection routière de 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 2 100 000 \$ afin de permettre la réalisation des travaux de réfection routière pour l'année 2020, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 55705), incluant la réfection de trottoirs et l'ajout de dos d'âne.
Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans.

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 55705 - Programme de réfection routière - PTI 2020-2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Approbation du MAMH.

Ce règlement n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement

Le : 2019-12-20



Dossier # : 1196695038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_ du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement .*

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:06

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196695038

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 600 000 \$ pour financer les travaux prévus au Programme de réaménagement des infrastructures de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour le réaménagement des infrastructures. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

Plus particulièrement, ce programme vise le verdissement et la sécurisation de ruelles de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 600 000 \$ afin de permettre le réaménagement d'infrastructures, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 50021), plus particulièrement le verdissement et la sécurisation de ruelles de l'arrondissement.

Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 200 000 \$
- 2021 : 200 000 \$
- 2022 : 200 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 50021 - Programme de réaménagement des infrastructures - PTI 2020-2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sous-projet 181131 - Verdissement et ruelles vertes

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.
Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020
Adoption : 2 mars 2020
Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars
Procédure d'enregistrement : date à déterminer
Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1196695036

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PTI 2020-2021-2022

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain* .

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:07

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 483 000 \$ pour l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain - PTI 2020-2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 483 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour l'acquisition et le remplacement d'équipements et de mobilier urbain. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 483 000 \$ afin de permettre l'acquisition et le remplacement d'équipement et de mobilier urbain, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 68115). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 161 000 \$
- 2021 : 161 000 \$
- 2022 : 161 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars

Procédure d'enregistrement : date à déterminer

Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1196695039

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

Je recommande :

D'ADOPTER le *Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement .*

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-31 18:26

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1196695039**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour financer l'acquisition de biens, de services techniques et de services professionnels en informatique prévus au Programme de développement technologique et Ville intelligente de l'arrondissement - PTI 2020-2021-2022

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000 \$ dans le cadre du Programme d'immobilisations de l'arrondissement d'Outremont 2020-2021-2022 pour le développement technologique de l'arrondissement. Le montant visé comprend les trois années couvertes au PTI adopté en octobre 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0394 - Dresser le budget de fonctionnement 2020 et PTI 2020-2022 de l'arrondissement d'Outremont

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt global de 300 000 \$ afin de permettre le développement technologique de l'arrondissement, tel que le prévoit le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 de l'arrondissement d'Outremont (programme 68075). Le terme de l'emprunt ne devra pas dépasser 5 ans.

L'emprunt vise les montants des trois années prévues au PTI et se ventile comme suit :

- 2020 : 100 000 \$
- 2021 : 100 000 \$
- 2022 : 100 000 \$

JUSTIFICATION

Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement. L'adoption et l'approbation du règlement d'emprunt constituent la première étape essentielle pour la réalisation de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Programme 68075 - Programme de développement technologique et Ville intelligente - PTI
2020-2021-2022

DÉVELOPPEMENT DURABLE

-

IMPACT(S) MAJEUR(S)

-

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public invitant les personnes habiles à voter dans le cadre de la procédure d'enregistrement prévue par la loi.

Avis public suite à l'approbation du MAMH.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et dépôt : 3 février 2020

Adoption : 2 mars 2020

Avis public - Procédure d'enregistrement : date à déterminer en mars

Procédure d'enregistrement : date à déterminer

Approbation du MAMH requise suite à la procédure d'enregistrement.

Ce règlement doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mélanie DINEL
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-12-20

Julie DESJARDINS
C/d Soutien admin. et Secrétaire
d'arrondissement



Dossier # : 1205069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendements à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

Il est recommandé de modifier le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (AO-469) tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:09

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1205069001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (AO-469) - Amendements à la Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont

CONTENU

CONTEXTE

Afin de répondre aux directives dictées par la direction d'arrondissement et d'améliorer la procédure entourant l'émission des permis, certains amendements doivent être apportés au Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et au Règlement sur les tarifs (AO-469) comme suit :

- Apposer le permis de stationnement journalier à l'intérieur du véhicule sur la fenêtre avant du côté conducteur ou passager de façon à être visible de la voie de circulation
- Obtention sans frais et uniquement via la plateforme électronique, d'un maximum de deux (2) permis journaliers par jour pour les proches aidant des quatre (4) résidences pour personnes âgées sises aux adresse suivantes :
 - Résidence *Château Vincent d'Indy* sise au 60, avenue Willowdale
 - Résidence *Manoir Outremont* sise au 1000, avenue Rockland
 - Résidence *d'Outremont* sise au 585, avenue Outremont
 - Résidence *L'Image d'Outremont* sise au 1040, avenue Rockland
- Ajout d'une définition de «proche aidant»
- Réduire de 50% les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement mensuel pour les ménages à faible revenu
- Déplacer la date de renouvellement des permis annuels pour les résidents au 1^{er} octobre
- Modifier de la tarification selon la date de l'émission des permis de stationnement annuels

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0250 - 02 juillet 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la

circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069009

CA19 16 0253 - 04 juillet 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48) - Refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069009

CA19 16 0371 - 07 octobre 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Révision des règles de stationnement sur les avenues de la Brunante, Champagneur (entre les avenues Bernard et Saint-Viateur), Courcelette, de l'Épée, Durocher (entre les avenues Fairmount et Saint-Viateur), Glencoe, Hazelwood et Nelson - 40.04 1195069030

CA19 16 0406- 04 novembre 2019 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) et le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) - Amendements à la refonte globale de la réglementation de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.01 1195069035

CA20 16 0018 - 13 janvier 2020 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - Amendements à la refonte de stationnement de l'arrondissement d'Outremont - 40.06 1195069038

DESCRIPTION

Ces amendements nécessitent les modifications suivantes :

Règlement sur la circulation et le stationnement (1171)

8.29.2 Demande de permis de stationnement mensuel pour les ménages à faible revenu

Toute demande de permis doit être accompagnée des pièces suivantes :

a) une copie du certificat d'immatriculation du véhicule dont le requérant fait usage ou, le cas échéant, tout autre document établissant qu'il est le principal utilisateur du véhicule tel le contrat de location du véhicule ou, s'il s'agit d'un véhicule de l'employeur, une attestation de ce dernier à cet effet ;

b) une copie du permis de conduire du requérant ;

c) une copie des avis de cotisation du ménage de l'année d'imposition précédente permettant le calcul de la mesure de faible revenu établie par Statistique Canada ou, le cas échéant, une copie du carnet de réclamation pour les bénéficiaires de l'aide sociale ;

d) les copies des cartes d'assurance maladie des enfants du ménage ;

e) deux documents qui émanent d'une société d'utilité publique ou d'une institution financière et qui attestent que le requérant réside dans le secteur déterminé.

Dans les 30 jours du dépôt de la demande, l'arrondissement émet ou refuse d'émettre, selon le cas, le permis demandé.

L'expression «faible revenu» se définit selon la mesure de faible revenu (MFR) qui est calculée et appliquée par *Statistique Canada* à partir d'une seule et unique enquête sur le revenu.

8.30. Permis de stationnement journalier

Malgré l'annexe «H», les détenteurs d'un permis journalier délivré conformément au présent article peuvent stationner leur véhicule pour une période de plus de deux heures dans les zones identifiées par une signalisation limitant le stationnement pour une durée maximale de deux heures aux non détenteurs de permis de résidents. Par contre, les plages horaires prévues pour l'entretien de la chaussée doivent être respectées sans exception.

Le permis est délivré sous forme d'un carton qui doit être apposé à l'intérieur du véhicule sur la fenêtre avant du côté conducteur ou passager de façon à être visible de la voie de circulation.

Règlement sur les tarifs (AO-469)

21.1 Les permis annuels sont valides du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

22. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement sur la voie publique réservé aux résidents (permis) sont de :

1 Permis délivré entre le 1^{er} janvier et le 31 mars, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- a) 100,00 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite;
- b) 120,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres;
- c) 140,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus;
- d) 275,00 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse.

2 Permis délivré entre le 1^{er} avril et le 30 juin, valide jusqu'au 30 septembre de la même année :

- a) 50,00 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite;
- b) 60,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres;
- c) 70,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus;
- d) 137,50 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse.

3 Permis délivrée entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, valide jusqu'au 30 septembre de l'année suivante :

- a) 100,00 \$ pour un véhicule de promenade 100 % électrique, un véhicule hybride de cylindrée inférieure à 3 litres, un véhicule de promenade de cylindrée inférieure à 2 litres ou un véhicule pour personne à mobilité réduite;
- b) 120,00 \$ pour un véhicule hybride de cylindrée de 3 litres et plus ou un véhicule de promenade de cylindrée de 2 litres et plus, mais de moins de 3 litres;
- c) 140,00 \$ pour un véhicule de promenade de cylindrée de 3 litres et plus;
- d) 275,00 \$ par permis supplémentaire délivré pour la même adresse.

Dans le cas où pour une même adresse, plus d'un véhicule dispose d'un permis SRRR et que ces véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera de son tarif correspondant. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe d) des paragraphes 1, 2 ou 3 du présent article en fonction du mois de délivrance du permis.

23. Les frais exigibles pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour les ménages à faible revenu sont établis à 50 % des frais prévus aux sous-paragraphes a) à c) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22. Cette réduction ne s'applique qu'au premier véhicule.

Dans le cas où, pour une même adresse visée par un tel permis, plus d'un véhicule dispose d'un permis SRRR et que ces véhicules sont classés dans des catégories de tarification différentes dû à leur cylindrée, le véhicule le plus écoénergétique est présumé être le premier et bénéficiera du tarif établi à l'alinéa précédent. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe d) des paragraphes 1, 2 ou 3 de l'article 22 en fonction du mois de délivrance du permis.

24. Les frais exigibles aux sous-paragraphes a) à c) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22 sont applicables pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour le détenteur d'un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement d'Outremont.

Un maximum d'un permis annuel peut être émis par établissement détenant un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement.

25. Les frais exigibles aux sous-paragraphes a) à d) des paragraphes 1 à 3 du premier alinéa de l'article 22 sont applicables pour la délivrance d'un permis de stationnement annuel pour un véhicule présentant un lettrage permanent l'identifiant clairement à l'usage et au nom d'un établissement détenant un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement.

Si l'établissement dispose de plus d'un véhicule lettré et que ces véhicules sont classés dans des catégories différentes, le véhicule le plus écoénergétique est

préssumé être le premier et bénéficiera de son tarif correspondant. Les frais pour tout autre véhicule seront ceux prévus au sous-paragraphe d) des paragraphes 1 à 3.

Un maximum de quatre (4) véhicules lettrés par établissement détenteur d'un certificat d'occupation valide émis par l'arrondissement peuvent bénéficier d'un permis annuel.

27. Les frais exigibles pour l'émission d'un permis mensuel de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont de 100,00 \$ par mois.

27.1 Les frais exigibles pour l'émission d'un permis mensuel de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures pour les ménages à faible revenu sont établis à 50% des frais prévus à l'article 27.

29. Les frais exigibles pour l'émission d'un permis journalier de stationnement dans les zones de stationnement d'une durée maximale de 2 heures sont de 10,00 \$ par jour.

Malgré l'alinéa précédent,

a) chaque adresse résidentielle sur le territoire de l'arrondissement peut obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de cinquante (50) permis journaliers par année civile. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse ;

b) chaque résidence pour personnes âgées sur le territoire de l'arrondissement peut obtenir sans frais, uniquement via la plateforme électronique, un maximum de cinq (5) permis journaliers par jour pour leurs proches aidants. Les frais exigibles au premier alinéa du présent article sont exigibles pour l'obtention d'un permis journalier au-delà du maximum annuel établi par adresse.

L'alinéa précédent ne s'applique pas aux permis journaliers émis en format papier.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette refonte globale de la réglementation de stationnement contribuera à assurer un aménagement urbain centré sur les déplacements actifs et collectifs tout en procurant une meilleure qualité de vie aux citoyens de l'arrondissement.

Les profits générés par la refonte du stationnement seront investis dans des mesures de transition écologique, pour favoriser par exemple : la réduction des GES, le transport actif et le verdissement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée NOBERT
B. Urb., Chef de division - Circulation et
occupation du domaine public

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-18

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement



Dossier # : 1207397002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 195, chemin Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance régulière du 22 janvier 2020, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1207397002

Il est recommandé :

D'APPROUVER la demandes d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

195, chemin de la Côte-Sainte-Catherine:

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:12

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1207397002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision par résolution relativement à l'immeuble situé au 195, chemin Côte-Sainte-Catherine - Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

CONTENU

CONTEXTE

Tel que stipulé à l'article 4.1.1 du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, toute demande de permis de construction pour l'érection d'un bâtiment ou la modification du bâtiment existant et affectant l'apparence extérieure est assujettie à l'approbation préalable par le conseil d'arrondissement d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Le projet visé par ce sommaire décisionnel a fait l'objet d'une présentation au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 22 janvier 2020.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Relativement à l'immeuble situé au 195, chemin Côte-Sainte-Catherine:

Le bâtiment est un immeuble résidentiel de 166 logements locatifs, construit en 1972 et non classé au répertoire Bisson.

Le projet vise le remplacement de l'ensemble des fenêtres et des portes des balcons par des modèles identiques en aluminium de couleur grise.

JUSTIFICATION

À la séance régulière du 22 janvier 2020 le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) tels que les plans déposés et présentés avec ou sans réserves pour les adresses suivantes:

Relativement à l'immeuble situé au 195, chemin Côte-Sainte-Catherine, voici l'extrait du procès-verbal:

CONSIDÉRANT que le projet reprend les mêmes modèles de fenêtres que l'existant ;

CONSIDÉRANT que le modèle de porte choisi n'affecte pas l'apparence du bâtiment car

elles sont dissimulées par les garde-corps des balcons ;

CONSIDÉRANT que la couleur choisie s'intègre au bâtiment ;

Il est proposé par **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

La demande d'approbation d'un PIIA, tels que les plans déposés et présentés. Le tout, conformément au Règlement 1189 portant sur les PIIA.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Étapes réalisées:

- Ce dossier a fait l'objet de la séance régulière du CCU du 22 janvier 2020.

Étapes à réaliser:

- Le dossier est inscrit à l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement du 3 février 2020.
- L'adoption de la résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les demandes de PIIA déposées sont recevables selon les dispositions du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ces dossiers aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laurence BOISVERT-BILODEAU
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-20

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du
patrimoine



Dossier # : 1203711001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément aux dispositions du règlement AO-460 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner à compter du 8 février 2020 la nomination du directeur adjoint d'arrondissement à la Direction adjointe de la gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

Entériner la nomination de Monsieur Jean-François Meloche au poste de directeur adjoint d'arrondissement - Gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif;

Imputer la dépense au budget de fonctionnement de la direction, et ce conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC
Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203711001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Conformément aux dispositions du règlement AO-460 portant sur la délégation de pouvoirs, entériner à compter du 8 février 2020 la nomination du directeur adjoint d'arrondissement à la Direction adjointe de la gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif - Dépense provenant du budget de fonctionnement

CONTENU**CONTEXTE**

Le 6 mai 2019, une nouvelle structure organisationnelle prévoyant, entre autres, l'abolition de quatre (4) postes cadre de direction et la création de deux (2) postes de directeur adjoint d'arrondissement a été entérinée par le conseil. Le nouveau poste de directeur adjoint d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratifs a été affiché une première fois du 21 mai au 2 juin 2019, le processus n'ayant pas été concluant, le poste a été affiché une deuxième fois sur le site SIMON postulation en ligne, à l'interne et à l'externe, du 21 octobre au 10 novembre 2019. Le présent sommaire vise à confirmer la nomination du nouveau directeur adjoint de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 16 0190 - 1193711014 - le conseil entérine les modifications apportées à la structure 2019 et adopte le nouvel organigramme de l'arrondissement;

DESCRIPTION

Le comblement du poste de directeur adjoint gestion du territoire, du patrimoine et services de soutien administratifs a été pris en charge par le service de la dotation. Cent-trente-huit (138) candidats provenant de l'interne et de l'externe ont manifesté l'intérêt d'occuper ce poste, de ce nombre, un (1) candidat qualifié a été retenu pour le processus de qualification qui comprenait une entrevue d'évaluation et une évaluation du potentiel de gestion réalisée par une firme spécialisée externe. Le comité d'évaluation était composé de Mesdames Marie-Claude Leblanc, directrice de l'arrondissement d'Outremont, Dominic Jacob, Nathalie Vaillancourt, directeur de l'arrondissement Pierrefonds-Roxboro, Benoit Gauthier, directeur de l'arrondissement Lasalle ainsi que de Madame Marie-Christine Piché, conseillère au service des ressources humaines de la Ville.

JUSTIFICATION

Le candidat retenu par les membres du comité de sélection est Monsieur Jean-François Meloche. Monsieur Meloche est chef de la division permis et inspection à l'arrondissement depuis août 2017. Avant cette date, il a occupé le poste de chef de section inspection des bâtiments de 2012 à 2017. Monsieur Meloche oeuvre depuis plus de 12 ans dans le milieu municipal et possède une bonne connaissance du milieu outremontais, de ses acteurs, et de ses enjeux, particulièrement en ce qui a trait au Campus Mil.

Tout au long du processus d'évaluation de ses compétences, Monsieur Meloche s'est démarqué par la qualité de ses interventions et a démontré qu'il maîtrisait les compétences de gestion recherchées pour le poste de directeur adjoint d'arrondissement. Qu'il s'agisse d'orientation client, de gestion de changement, d'amélioration continue, de gestion efficiente des opérations ou de mobilisation, Monsieur Meloche est le candidat tout désigné pour occuper le poste de directeur adjoint d'arrondissement - gestion du territoire, du patrimoine et des services de soutien administratif.

La recommandation du comité d'évaluation est unanime.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le poste est prévu à l'organigramme et au budget de l'arrondissement. Les détails financiers sont précisés dans l'intervention financière jointe au dossier.

L'article 9.3.2 des *Conditions de travail des cadres de la ville de Montréal* définit la promotion comme le passage à un emploi dont le maximum normal de l'échelle salariale est supérieur à celui de l'emploi d'origine et dont l'affectation dans cet emploi est conséquente d'un processus de dotation reconnu. L'employé ainsi promu reçoit la plus avantageuse des options suivantes:

1. le minimum de l'échelle salariale de son nouvel emploi FM10;
2. une augmentation équivalente à neuf pour cent (9%) de son salaire, sans excéder le maximum mérite prévu à la nouvelle échelle salariale.

Compte tenu du salaire annuel de Monsieur Meloche, l'option la plus avantageuse sera une augmentation au minimum de l'échelle de son nouvel emploi. Ce montant, apparaissant à la pièce jointe confidentielle, ainsi que le montant représentant les avantages, seront financés à même le budget de fonctionnement de la direction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Dossier de nomination présenté à la séance du 3 février 2020
Mouvement et entrée en fonction: 8 février 2020

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sylvie COTÉ, Service des ressources humaines
Hélène DAOUST, Service des ressources humaines

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie DESJARDINS
Chef de Division - soutien administratif

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
Chef de division - soutien administratif

Le : 2020-01-30



Dossier # : 1202504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

Il est recommandé au conseil d'arrondissement :

DE RECEVOIR et de prendre acte du bilan 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides en vue de son dépôt au conseil municipal.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-31 08:05

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1202504001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de la culture_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Dépôt du bilan annuel 2019 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil de la Ville de Montréal adoptait le 27 avril 2004, le règlement (04-041) relatif à l'utilisation des pesticides. Le 3 mai suivant, le conseil d'arrondissement adoptait des ordonnances prévues à la section IX, article 27.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM19 0375 - 15 avril 2019 : Dépôt du Bilan annuel 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire, et le conseil en prend acte.

CA19 16 0102 - 4 mars 2019 : Dépôt du bilan 2018 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du *Règlement sur l'utilisation des pesticides* en vue de son dépôt au conseil municipal.

CM18 0170 - 19 février 2018 : Bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire

CA18 16 0045 -5 février 2018 : Dépôt du bilan annuel 2017 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA17 16 0066 - 6 février 2017 : Dépôt du bilan annuel 2016 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA16 16 0049 - 1er février 2016 : Dépôt du bilan annuel 2015 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) à l'égard de son territoire;

CA15 16 0031 - 12 janvier 2015 : Dépôt du bilan annuel 2014 de l'arrondissement d'Outremont faisant état de l'application du règlement sur l'utilisation des pesticides à l'égard de son territoire;

CM14 0110 - 24 février 2014 : Bilan annuel 2013 de l'arrondissement d'Outremont

concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA14 16 0025 - 13 janvier 2014 : Dépôt bilan 2013 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA13 16 0170 - 6 mai 2013 : Dépôt du bilan 2012 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA12 16 0003 - 9 janvier 2012 : Dépôt du bilan 2011 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA11 16 0042 - 7 février 2011 : Dépôt du bilan 2010 concernant l'application du règlement relatif aux pesticides dans l'arrondissement d'Outremont;

CA04 16 0098 - 3 mai 2004 : Adoption d'ordonnances concernant le règlement relatif à l'utilisation des pesticides;

CM04 0316 - 27 avril 2004 : Adoption d'un règlement relatif à l'utilisation des pesticides.

DESCRIPTION

Dans son rapport annuel, intitulé "*Bilan annuel 2019*", l'arrondissement d'Outremont décrit les actions prises en 2019, telles que: les outils de communications, les interventions auprès des citoyens ainsi que les actions prises en lutte intégrée.

JUSTIFICATION

Il est prévu à l'article 23 du règlement sur l'utilisation des pesticides (R.V.M. 04-041) que le conseil d'arrondissement doit déposer un bilan au conseil municipal, faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire, avant le 31 mars de chaque année.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La préservation des ressources naturelles et la conservation des milieux naturels visent une protection accrue de l'environnement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René USCLAT
Secrétaire de direction - Direction
d'arrondissement adjointe - Qualité de vie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2020-01-16

Anne-Marie POITRAS
Directrice - Direction d'arrondissement
adjointe - Qualité de vie



Dossier # : 1207397001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 décembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour le mois de décembre 2019 tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et les certificats (1176)*.

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-30 20:20

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1207397001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine , Division des permis et inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la liste des permis et certificats émis et refusés du 1er au 31 décembre 2019 de l'arrondissement d'Outremont tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du règlement 1176

CONTENU**CONTEXTE**

Tel que prévu à l'article 3.6.2 du règlement 1176 concernant les permis et les certificats, voici le rapport sur la liste des permis et certificats émis et refusés, pour la période du 1er au 31 décembre 2019 inclusivement.

Le présent dossier est soumis au conseil d'arrondissement pour information.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

L'objet du présent sommaire est le dépôt de la liste des permis et certificats émis par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement d'Outremont.

JUSTIFICATION

n/a

ASPECT(S) FINANCIER(S)

n/a

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement du 3 février 2020.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire et la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MELOCHE
Chef de division / permis et inspections

ENDOSSÉ PAR

René GIRARD
Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine

Le : 2020-01-20



Dossier # : 1203489002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité parcs, sports et environnement et de la fin du mandat d'un membre du Comité culture et commerces

DE PRENDRE ACTE de la fin du mandat de Madame Alexandra Beth Armstrong, membre du Comité parcs, sports et environnement et de la fin du mandat de Monsieur Nicolas Delourmel membre du Comité culture et commerces

Signé par Marie-Claude LEBLANC **Le** 2020-01-31 08:03

Signataire :

Marie-Claude LEBLANC

Directrice d'arrondissement
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1203489002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Outremont , Direction des services administratifs_du greffe et relations avec les citoyens , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité parcs, sports et environnement et de la fin du mandat d'un membre du Comité culture et commerces

CONTENU**CONTEXTE**

Le présent sommaire vise à prendre acte de la fin du mandat d'une membre du Comité parcs, sports et environnement et de la fin du mandat d'un membre du Comité culture et commerces.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 16 0026 - Créer quatre (4) comités de citoyens pour l'arrondissement d'Outremont (1183489004)

CA18 16 0163 - Modification de la résolution CA18 16 0050 et nomination des membres des comités du conseil

DESCRIPTION

Fin du mandat d'une membre du Comité parcs, sports et environnement et fin du mandat d'un membre du Comité culture et commerces.

JUSTIFICATION

Les membres des comités étant nommés par le conseil, il y a lieu de prendre acte des mandats ayant pris fin. Ainsi, voici les personnes ayant quitté :

- Comité culture et commerces : Monsieur Nicolas Delourmel
- Comité parcs, sports et environnement : Madame Alexandra Beth Armstrong

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascale LEBEL
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Julie DESJARDINS
C/d ress.hum. et Secrétaire d'arrondissement

Le : 2020-01-30